



## Reportage

# FÉMINISATION DU DÉPARTEMENT DE PRODUCTION

## La dimension féminine des tenues de travail

Bien que les dispositions du Codex relatives au bien-être sur le lieu de travail ne fassent aucune distinction entre hommes et femmes, l'achat de tenues de travail plus adaptées à la gent féminine est remis régulièrement à l'ordre du jour des réunions du comité pour la prévention et la protection au travail. Une tenue mal adaptée peut être assimilée à une discrimination indirecte.

“ **E**n matière de tenues de travail adaptées aux femmes, la Belgique n'est certainement pas un chef de file. Dans ce domaine, les Pays-Bas ont une belle avance, même si cela est motivé par l'attention portée à l'image de marque de l'entreprise”, explique Kathleen Wellens, communication manager chez Vandeputte Safety. Cette experte en sécurité milite pour un climat de travail plus sensible à la dimension du genre au moyen d'un large éventail d'outils de sensibilisation et d'une offre de moyens de protection personnelle (MPP). Kathleen Wellens: “Ces dernières années, on a observé une nette augmentation du nombre de femmes dans des métiers qui, jusqu'ici, avaient toujours été typiquement masculins. Environ un tiers de tous les emplois de production sont tenus par des femmes. Le changement ne réside pas uniquement dans les métiers exercés par les femmes : les femmes aussi ont changé. Les femmes modernes réclament une protection équivalente à celle de leurs collègues masculins, mais ne veulent pas pour autant sacrifier leur féminité.” Selon Kathleen Wellens, des solutions spécifiques pour les femmes ont des répercussions positives sur les charges.

“D'une part, ces solutions renforcent à coup sûr la motivation des travailleuses à porter les MPP. A son tour, le port des MPP débouche sur une diminution de l'absentéisme et du nombre d'accidents de travail, et stimule ainsi la productivité. Un autre aspect au moins



(Photo Purestock)

aussi important est l'effet psychologique. Les femmes se sentiront bien dans un équipement adapté leur procurant un meilleur confort. Ceci

est valable aussi bien pour les vêtements que pour les gants, les chaussures, les lunettes, etc. Nous constatons en outre que la tenue de travail

Texte: Bert Verbeke  
Photographie: PG, Purestock





est nettement plus au goût du jour que dans le passé. De nos jours, on observe une tendance très nette: les vêtements de travail sont de plus en plus influencés par les loisirs. Pour les tenues de travail, le confort occupe une place centrale et les collections suivent davantage la mode qu'auparavant. De ce fait, les utilisateurs sont beaucoup plus sensibilisés au port de ces équipements de protection", affirme Kathleen Wellens.

La question des tenues de travail adaptées aux femmes a beau ne pas être souvent traitée dans la presse, elle n'en est pas moins bien réelle au sein des entreprises. "Un exemple récent est celui des policières anglaises très mécontentes de leur uniforme. Certaines policières préfèrent encore porter un pantalon d'homme plutôt que le pantalon de femme à taille haute qui fait un gros derrière", raconte Sandra Vercammen, conseillère en matière d'égalité des sexes à l'ACV. "Le thème est souvent abordé aux réunions du CPPT, mais est resitué dans un cadre plus large. On y traite ainsi de mesures qui tombent sous le sens telles que l'aménagement de toilettes séparées, de vestiaires, etc. Il s'agit de la féminité au quotidien. Il est parfaitement normal que les tenues de travail pour femmes doivent répondre à des exigences pratiques et de confort. Avec une tenue de travail adaptée, tout le monde - aussi bien les femmes que les hommes - se sent nettement mieux dans sa peau."

### Discrimination indirecte

"La tenue de travail et de sécurité doit toujours être adaptée aux circonstances. Autrement dit, il faut au préalable étudier les risques et les tenues de travail et de sécurité les mieux adaptées pour y faire face", avance Jan Vanthournout, legal manager chez SD WORX Tax & Legal. "La technologie et les connaissances évoluent. Il est évident qu'une tenue de travail adaptée au sexe du travailleur est une meilleure tenue de travail. Une coupe mieux ajustée offre en tout cas une meilleure garantie de sécurité."

Selon Jan Vanthournout, la conception de tenues de travail mieux adaptées aux femmes est une étape logique et positive vers l'égalité des sexes. "L'égalité entre hommes et femmes est un principe juridique fondamental que personne ne



Jan Vanthournout (SD WORX): "Une tenue de travail adaptée au sexe du travailleur est une meilleure tenue de travail." (Photo PG)



Kathleen Wellens (Vandeputte Safety): "Pour les tenues de travail, le confort occupe une place centrale et les collections suivent davantage la mode qu'auparavant. De ce fait, les utilisateurs sont beaucoup plus sensibilisés au port de ces équipements de protection." (Photo PG)

conteste mais qui se heurte à une multitude de problèmes d'ordre pratique. Le préjudice porté aux femmes réside dans toutes sortes de petits aspects. L'adaptation des tenues de travail aux exigences spécifiques des femmes - morphologie, perception sociale de la 'féminité', ... - est une évolution dans la bonne direction. Une tenue mal adaptée peut constituer un frein, un préjudice, une situation désagréable pour les femmes. Cela pourrait être considéré comme une discrimination indirecte puisque les hommes ne sont pas confrontés à ce problème. Il est certain que l'offre doit être identique pour les hommes et pour les femmes, compte tenu de la situation concrète. En ce sens, la tenue de travail adaptée aux femmes comble un vide juridique sur le marché. Si la tenue de travail n'est pas adaptée aux besoins spécifiques des collègues féminines, l'on pourrait en conclure que l'offre n'est pas égale", avance Jan Vanthournout.

Dimitri De Coninck, conseiller à l'ACV, ajoute:

"L'AR sur les tenues de travail ne comporte en effet aucune disposition explicite sur les tenues de travail adaptées aux femmes. Il comprend néanmoins des dispositions qui amorcent le sujet. Je pense à l'article 4§1 (relatif aux conditions que doivent remplir les tenues de travail). L'article 4° stipule qu'il faut prendre en compte les exigences ergonomiques et l'article 5° prévoit que la tenue de travail doit être adaptée à la morphologie du travailleur. Eu égard à ces critères, l'employeur doit associer le comité pour la prévention et la protection au travail ainsi que le conseiller en prévention au choix des tenues de travail."

Qui plus est, l'article 8 prévoit que "l'employeur peut prendre des mesures de telle sorte qu'un vêtement de travail soit réservé à un même travailleur, du fait des caractéristiques physiques de ce travailleur, et en tenant compte de la nature, de la durée ou de la diversité des activités exercées."

"Cet article permet de déduire le 'caractère personnel' de la tenue de travail et pourrait donc être invoqué par les femmes. Ceci étant dit, l'essentiel est que l'employeur base le choix des vêtements de travail sur l'analyse des risques", conclut Dimitri De Coninck. ■

